

TECHNOLOGIES URBANIMMERSIVE INC.
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT
(ANNEXE 51-102A3)

1. Dénomination et adresse de la société

Technologies Urbanimmersive Inc., anciennement Capital UI Inc. (la « **Société** »)
3899, Autoroute des Laurentides Est, Suite 203
Laval, Québec
H7L 3H7

2. Date du changement important

Le 23 octobre, 2014.

3. Communiqué

Le communiqué ci-joint à l'Annexe « A » a été diffusé par l'entremise de Marketwired le 23 octobre, 2014 et a été déposé sur le *Système électronique de données, d'analyse et de recherche* (SEDAR).

4. Résumé du changement important

Le 23 octobre, 2014, la Société a annoncé la conclusion d'un placement privé sans intermédiaire d'actions ordinaires et d'une débenture d'un total d'environ 400 000 \$ et d'un prêt de 100 000 \$.

5. Description circonstanciée du changement important

Pour une description circonstanciée du changement important, veuillez-vous référer à la copie du communiqué reproduite à l'Annexe « A » ci-jointe.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Non applicable.

7. Information omise

Non applicable.

8. Membre de la haute direction

Ghislain Lemire
Président et Chef de la direction
Téléphone : (514) 394-7820

9. Date de la déclaration

Le 27 octobre, 2014.

Annexe « A »

Communiqué

TECHNOLOGIES URBANIMMERSIVE ANNONCE LA CONCLUSION D'UN FINANCEMENT DE 500 000 \$

Montréal, Canada - le 23 octobre 2014 - Technologies Urbanimmersive Inc. (la « **Société** » ou « **Urbanimmersive** ») (TSXV : UI), est heureuse d'annoncer (i) qu'elle a complété le placement privé sans intermédiaire annoncé le 16 octobre 2014 d'un produit brut de 400 000 \$ (le « **Placement Privé** ») par l'émission de 1 500 000 actions ordinaires d'Urbanimmersive (les « **Actions Ordinaires** ») à un prix de 0,10 \$ par Action Ordinaire et l'émission d'une débenture convertible garantie subordonnée d'un montant en principal de 250 000 \$ en (la « **Débenture** »); et (ii) le versement de 100 000 \$ en vertu de la convention de prêt non garanti avec une institution financière (le "**Prêt**") précédemment annoncée, pour un produit brut total de 500 000 \$.

Deux fonds d'investissement, La Caisse de dépôt et placement du Québec et COTE 100, déjà actionnaires de la Société, ont participé au Placement Privé. Certains administrateurs et dirigeants de la Société ont fourni des garanties personnelles pour le Prêt et, à titre de compensation pour la conclusion desdites garanties personnelles, ont reçu chacun 32 000 actions ordinaires de la Société (les « **Actions de prime** »), à un prix déterminé de 0,125 \$ par Action de prime, pour un total de 160 000 Actions de prime. La participation dans le Placement Privé de ces initiés constitue une « opération avec une personne apparentée » telle que le définit au Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (« **Règlement 61-101** »). Le Placement Privé est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires du Règlement 61-101 étant donné que ni la juste valeur marchande des titres émis aux initiés et ni la contrepartie reçue pour ces titres par les initiés n'excèdent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du Placement Privé puisque les détails de la participation des initiés de la Société dans le Placement Privé n'étaient pas confirmés à ce moment.

« Nous sommes heureux de pouvoir compter sur le support de nos investisseurs pour finaliser ce financement. Nous pouvons désormais nous concentrer pleinement sur cette nouvelle opportunité avec l'APCHQ et continuer de travailler à en développer de nouvelles semblables. », a déclaré Ghislain Lemire, Président et Chef de la direction d'Urbanimmersive.

Tous les titres émis aux termes du Placement Privé l'ont été aux termes de dispenses des exigences de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont visés par une restriction en matière de revente jusqu'au 24 février 2015. Le produit net tiré du Placement Privé sera affecté aux initiatives de ventes et de marketing et au fonds de roulement de la Société.

La Société a obtenu une décision anticipée du Ministère du Revenu du Québec confirmant qu'elle est une société émettrice admissible aux fins du Régime d'Épargne-Actions II du Québec (le « **REAQ II** ») et que les Actions Ordinaires qui seront émises dans le cadre du Placement Privé seront des actions admissibles pour un organisme de placement collectif du REAQ II.

À PROPOS D'URBANIMMERSIVE

Basée à Laval, Urbanimmersive est une société avant-gardiste de médias numériques qui utilise sa technologie innovatrice sous instance de brevet, pour le développement et la commercialisation de sa suite de produits et services web dans les marchés du courtage immobilier et de la construction d'habitations neuves.

Pour de plus amples informations, visitez le www.urbanimmersive.com.

Ce communiqué de nouvelles ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ou à toute personne des États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du United States Securities Act de 1933 tel que modifié, ou les lois des valeurs mobilières de tout état des États-Unis d'Amérique et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou de ses territoires ou possessions, sauf en vertu d'une exception.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont de nature prospective et, à ce titre, sont assujetties à d'importants risques, incertitudes et hypothèses. Les résultats ou événements dont il est question dans ces déclarations prospectives pourraient différer sensiblement des résultats ou événements réels. C'est pourquoi le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces déclarations prospectives. Pour plus de détails sur certains de ces facteurs de risque et hypothèses ou d'autres éléments, les lecteurs sont invités à se référer à la circulaire de sollicitation de procurations datée du 20 février 2014 et déposée auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué reflètent nos attentes en date des présentes. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'une ou l'autre des déclarations prospectives.

SOURCE : Technologies Urbanimmersive Inc.

Pour de plus amples renseignements concernant
Urbanimmersive Inc. / Technologies Urbanimmersive Inc. :

Ghislain Lemire, Président et Chef de la direction
514-394-7820 ou ghislainlemire@urbanimmersive.com